



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 11/2014

Objet du préavis

Première série de compléments au budget 2014

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 103 du règlement du Conseil communal et les articles 10 et 11 du règlement sur la comptabilité des Communes (RCC) ainsi qu'à l'article 2 des conclusions du préavis n° 14/2011 relatif aux dépenses extrabudgétaires, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours et qui sont en principe supérieurs à Fr. 10'000.—.

1. Budget 2014*Demande de crédits complémentaires*

CHARGES

Budget 2014

Crédit. Compl.

1. ADMINISTRATION GENERALE

110.3185.02	Honoraires pré-étude de fusion	0.00	26'150.00
-------------	--------------------------------	------	-----------

Participation communale dans la répartition des coûts de la pré-étude de faisabilité de projet de fusion des communes de Chevroux, Corcelles-près-Payerne, Grandcour, Missy, Payerne et Trey.

Dans un premier temps, il était prévu d'absorber ce montant sur deux exercices comptables par le compte n° 110.3185.00. Mais le retard pris par les communes concernées dans cette pré-étude ainsi que les montants engagés à l'heure actuelle dans le compte cité ci-avant de l'année 2014 nous obligent à demander ce crédit complémentaire par le compte n° 110.3185.02

160.3658.01	Office du tourisme, loyer	8'250.00	11'550.00
-------------	---------------------------	----------	-----------

Prise en compte d'une location annuelle de l'Office du tourisme dans les locaux actuels, suite au retard pris dans les travaux d'aménagement du Café du Marché.

170.3145.00	Entretien des terrains	49'200.00	38'000.00
-------------	------------------------	-----------	-----------

Remplacement d'un treillis et pose de filets brise vue suite aux travaux de remplacement de la conduite de gaz et d'eau dans la rue du Pré du Château.

190.3151.00	Entretien du parc informatique	80'700.00	35'000.00
-------------	--------------------------------	-----------	-----------

Augmentation de la capacité de notre système de stockage centralisé en réseau afin d'éviter tout blocage, suite à l'augmentation des utilisateurs communaux ou extra-communaux.

2. FINANCES**3. DOMAINES ET BATIMENTS****4. TRAVAUX****5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES****6. POLICE****7. SECURITE SOCIALE**

710.3655.07	Croc'Bonheur	22'000.00	22'000.00
-------------	--------------	-----------	-----------

Augmentation de notre participation communale motivée par le fait que la responsable et le personnel d'encadrement sont maintenant correctement indemnisés.

8. SERVICES INDUSTRIELS

2. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 11/2014 de la Municipalité du 5 septembre 2014 ;

ouï le rapport de la commission des finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : des compléments au budget 2014 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 132'700.— sont accordés à la Municipalité ;

Article 2 : la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2014	1'717'453. —
	Modification des charges
1. Administration générale	Fr. 110'700.—
2. Sécurité sociale	Fr. 22'000.—
Charges supplémentaires	132'700.—
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	1'850'153.—

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 5 septembre 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

Municipal délégué : Monsieur Jacques Henchoz, Municipal des finances